

**Adhésions et subventions sur le budget
2023 de l'IUT de Tarbes – complément.**

Conseil d'administration du 6 février 2023

Délibération 2023/02/CA-063

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Tarbes du 21 septembre 2022 ;

Vu la délibération 2022/11/CA-026 portant Adhésions et subventions sur le budget 2023 de l'IUT de Tarbes ;

Vu la délibération 2023-01-11/CIUT-003 relative au vote des nouvelles adhésions pour l'année 2023 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent les adhésions complémentaires présentées par l'IUT de Tarbes sur son budget 2023, conformément au document joint à la présente délibération.

Toulouse, le 6 février 2023

Président,



Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 30

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

<i>Libellés</i>	<i>Montant Adhésions 2022</i>	<i>Montant Adhésions 2023</i>	<i>Département concerné</i>	<i>Centre Financier impacté</i>
AUGC (association universitaire génie civil)	- €	70,00 €	GCCD	SG
Association pôle éco-conception - performance du cycle de vie	- €	400,00 €	GMP	SG
Association bien être et santé mentale des étudiants		400,00 €		
totaux	- €	870,00 €		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



**Adhésions et subventions sur le budget
2023 de l'IUT de Tarbes.**

Conseil d'administration du 7 novembre 2022

Délibération 2022/11/CA-026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

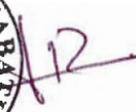
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Tarbes du 21 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent les adhésions et les subventions présentées par l'IUT de Tarbes sur son budget 2023, conformément au document joint à la présente délibération.

Toulouse, le 7 novembre 2022

Le Président,


Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

<i>Libellés</i>	<i>Montant Adhésions 2022</i>	<i>Montant Adhésions 2023</i>	<i>Département concerné</i>	<i>Centre Financier impacté</i>
ACSADIUT	100,00 €	100,00 €	SG	SG
ADIUT Cotisations	5 232,50 €	5 232,50 €	SG	SG
UNPIUT	1 495,00 €	1 495,00 €	SG	SG
ARIUT	1 144,80 €	1 144,80 €	SG	SG
FRENCHTECH/CRESCENDO La Mêlée Adour	480,00 €	480,00 €	SG	SG
CAMPUS des METIERS et QUALIFICATIONS du TOURISME PYRENEEN	80,00 €	80,00 €	SG	SG
Association CAMPUS TRANSITION ENERGETIQUE 65 (CTE 65)	80,00 €	80,00 €	SG	SG
AMICALE du Personnel de l'IUT	1 000,00 €	1 000,00 €	SG	SG
ABIUT	100,00 €	100,00 €	Biblio	SG
CRI IUT	150,00 €	150,00 €	Info	SG
Association ScoDoc	1 220,00 €	1 220,00 €	SG	SG
ASSEMBLEE GEA	180,00 €	180,00 €	GEA	GEA
CENTRALE DES CAS ET FORMATIONS	700,00 €	700,00 €	GEA	GEA
GESI	390,00 €	390,00 €	GEII	GEII
CLER	160,00 €	160,00 €	GEII LP STER SE	GEII
CEMATER	116,00 €	116,00 €	GEII LP STER SE	GEII
ANCD	450,00 €	450,00 €	GMP	GMP
Association des départements GCCD	200,00 €	200,00 €	GCCD	GCCD
Association MMI	222,00 €	222,00 €	MMI	MMI
ASSEMBLEE TC	450,00 €	450,00 €	TC	TC
CENTRALE DES CAS ET FORMATIONS	700,00 €	700,00 €	TC	TC
totaux	14 650,30 €	14 650,30 €		

**Délibération du Conseil d'IUT de TARBES :
2023-01-11 / CIUT – 003 Décision relative au vote
des nouvelles adhésions pour l'année 2023**

Rédacteur : Delphine Cathelin

Présents : Monsieur le Président Antoine Nunes, Madame la Vice-Présidente Pascale Péraldi, Gilles Craspay, Jean-Yves Fourquet, Olivier Comet, Jean-Yves Chambrin, Stéphane Baffreau, Didier Bire, Pierre Chalimbaud, Hammou El-Otmany, Jean-Noël Felices, Florent Eyma, Séverine Latapie, Sophie Vergès, Nathalie Enaud, Willy Forté, Isabelle Bazet, Mireille Echerbault, Fabrice Caplane, Cyrille Courade, Raymond Latorre, Philippe Berardo. Laurent Lages.

Excusés : Marianne Perrin, Magali Ruff, Othman Rahmoune, Rémi Cayatte, Jade Rognon, Sylvie Sapey, Franck Migan, Titouan Castagnet, Charles Leau, Frédérique Girard, Kévin Giordan, Eric Barzanti, Cédric Haurou-Béjottes, Stéphane Boularand.

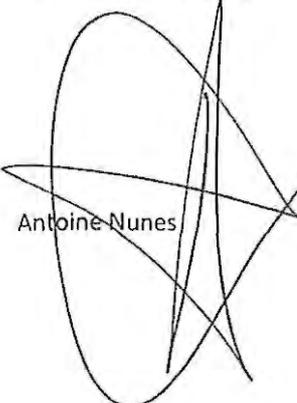
Procurations : Alice Falières donne procuration à Hammou El-Otmany, Anne-Laure Guin donne procuration à Didier Bire, Jacques Duvin donne procuration à Antoine Nunes, Jocelyne Isac donne procuration à Sophie Vergès, Philippe Bergalet donne procuration à Antoine Nunes, Coline Perret donne procuration à Pascale Péraldi.

Délibération N°2023-01-11 / CIUT - 003

Les 3 nouvelles adhésions pour 2023 : AUGC (GCCD), pôle éco-conception (GMP) et FORMALUD (TC) sont approuvées par 23 voix pour.

Tarbes, le 13 janvier 2023

Le Président du Conseil d'IUT


Antoine Nunes